

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIERE COMMISSION
8e séance
tenue le
vendredi 16 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 8e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITQ (NZENGEYA (Zaire))

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Déclarations de :

- M. Okun (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Kostov (Bulgarie)
- M. Petrovsky (Union des Républiques socialistes soviétiques)
- M. Al-Kawari (Qatar)
- M. Morel (France)
- M. Alzedgaly (Oman)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.8
26 octobre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINTS 48 à 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation des Etats-Unis tient à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission pendant la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec vous et vous assurons de notre plein appui.

La Commission se réunit à un moment des plus prometteurs. Au cours de l'année écoulée, des événements importants ont imprimé un nouvel élan aux efforts déployés en vue d'assurer une plus grande stabilité internationale et une paix durable en réduisant progressivement les niveaux d'armements, qu'ils soient nucléaires ou classiques.

Il convient de rappeler qu'il y a presque une année avait lieu, à Reykjavik, la réunion entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev. Cette réunion a été suivie de réunions ministérielles entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi que de travaux concertés et laborieux au niveau des délégations dans le cadre des négociations sur les armes nucléaires et spatiales tant à Genève que dans d'autres instances.

L'événement le plus significatif a été l'accord de principe, dont nous nous sommes tous félicités, sur la conclusion d'un traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire lancées à partir du sol, qui éliminerait entièrement la catégorie de missiles des forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), c'est-à-dire les missiles ayant un rayon de 500 à 5 000 kilomètres autour des arsenaux des deux pays. A la suite de la réunion le mois dernier du Secrétaire d'Etat Shultz et du Ministre des affaires étrangères Chevardnadze, des efforts plus intensifs ont été déployés dans le cadre des négociations de Genève, en prévision de la réunion des ministres qui se tiendra à Moscou les 22 et 23 octobre, et de la réunion au sommet entre les dirigeants des deux pays, qui se tiendra vers la fin de l'année.

Aussi satisfaisant que soit ce progrès, il faut garder à l'esprit qu'un accord de principe n'équivaut pas à un accord sur des dispositions contractuelles, qui permettent d'appliquer les principes. Dans cet effort, nous nous attendons à certains succès mais les travaux ne sont pas encore terminés.

M. Okun (Etats-Unis)

Dans les négociations de Genève sur les réductions des armements nucléaires stratégiques et sur les questions spatiales et de défense, les progrès ont été moins remarquables que ceux enregistrés dans les négociations sur les forces nucléaires intermédiaires. La priorité absolue des Etats-Unis reste la réduction sensible des armes stratégiques offensives, et les deux parties sont convenues de redoubler d'efforts pour traiter les problèmes qui empêchent une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives. Bien que le projet soviétique de traité du 31 juillet marque une très nette amélioration par rapport aux documents antérieurs beaucoup trop généraux et que des progrès aient été faits depuis, il subsiste toujours des divergences fondamentales sur des questions importantes et précises, comme les "sous-limites". De plus, la position soviétique continue de lier les réductions des forces stratégiques aux restrictions en matière de défense stratégique, qui pourraient aller au-delà de celles énoncées dans le Traité de limitation antimissiles (ABM). Celles-ci semblent avoir pour but d'invalider l'initiative de défense stratégique, ce que les Etats-Unis ne sauraient accepter.

Un autre événement significatif de la réunion entre le Secrétaire d'Etat Shultz et le Ministre Chevardnadze a été la signature le 15 septembre d'un accord sur la création de centres de réduction du risque nucléaire. Dans le préambule de cet accord, les deux parties réaffirment qu'"une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée" et "leur volonté de réduire le risque d'une guerre nucléaire à la suite en particulier de l'emploi accidentel ou d'une erreur de calcul ou d'interprétation". A l'occasion de la signature de cet accord, le Président Reagan a fait valoir que ces centres de contrôle des crises contribueraient à réduire encore les risques de conflit entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ils seraient reliés par satellite et équipés de manière à pouvoir échanger des informations textuelles et graphiques très rapidement. Au titre de cet accord, il y aurait notification des lancements de missiles antimissiles et possibilité d'un échange complémentaire de matériel, en tant que mesures propres à accroître la confiance et de témoignage de bonne volonté.

Il y a lieu de rappeler également que l'accord réalisé à Stockholm, dans le cadre de la Conférence sur les mesures propres à accroître la confiance et le désarmement en Europe, s'est terminé il y a un peu plus d'un an. Dans cet intervalle, le 26 août, les Etats-Unis ont décidé d'exercer leur droit au titre des paragraphes 65 et 66 de cet accord et d'inspecter une activité militaire de l'Union

M. Okun (Etats-Unis)

soviétique qui se déroulait près de Minsk. Cette inspection a contribué à apaiser certaines craintes quant à l'ampleur et la portée de cette activité, et les Etats-Unis se sont félicités de l'esprit de coopération manifesté par plusieurs responsables et membres des forces armées soviétiques à l'égard des inspecteurs. A notre avis, cela prouve que les inspections sont un moyen essentiel de favoriser les mesures propres à accroître la confiance. La mise en oeuvre des dispositions relatives aux inspections constitue un progrès encourageant dans les relations Est-Ouest.

L'Accord de Stockholm a été suivi de discussions à Vienne sur le mandat des négociations entre les 23 Etats des alliances d'Europe occidentale et orientale sur la stabilité dans les armements classiques. Le 27 juillet, les 16 pays occidentaux ont proposé un mandat pour ces négociations sur la stabilité dans les armements classiques tendant à assurer un équilibre stable et sûr des forces classiques à des niveaux plus bas.

M. Okun (Etats-Unis)

Ces négociations devraient permettre d'éliminer les disparités de force préjudiciables à la stabilité et à la sécurité, ainsi que toute possibilité d'une attaque surprise et d'une action offensive à grande échelle. De plus, les efforts se poursuivent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour négocier des mesures additionnelles propres à accroître la sécurité et la confiance.

Parallèlement, les Etats participant aux négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces à Vienne se sont réunis le 24 septembre pour tenir leur quarante-troisième session. Les Etats-Unis espèrent toujours que les représentants du Pacte de Varsovie à ces négociations donneront une suite positive aux propositions occidentales soumises depuis décembre 1985 en vue de conclure un accord réellement vérifiable répondant à l'objectif d'un redressement du déséquilibre des forces en Europe centrale.

L'année dernière, des événements importants dans le contrôle des armements sont également intervenus dans le domaine des armes biologiques et toxiques ainsi que des armes chimiques. En ce qui concerne les premières, en avril dernier, les Etats parties à la Convention de 1972 sur les armes biologiques et toxiques ont tenu une réunion d'experts techniques, comme l'avait recommandé la deuxième Conférence chargée d'examiner l'application de la Convention qui a eu lieu en septembre 1986, qui a abouti à des résultats fructueux. Les recommandations adoptées par les experts à la réunion d'avril sont en cours d'exécution, ce qui a eu pour résultat fort utile d'appuyer et de renforcer les normes applicables aux armes biologiques et toxiques. Les Etats-Unis ont déjà communiqué les renseignements appropriés au Département des affaires de désarmement des Nations Unies.

Dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève, sous la direction du Président du Comité spécial sur les armes chimiques, l'Ambassadeur Ralph Ekeus de la Suède, des progrès ont été enregistrés sur la voie d'une interdiction complète des armes chimiques. Les Etats-Unis se félicitent notamment de la nouvelle position adoptée par l'Union soviétique sur la question cruciale de la vérification, en particulier de son acceptation des propositions faites par les Etats-Unis sur la question de la vérification sur mise en demeure.

En outre, les Etats-Unis reconnaissent que la visite effectuée récemment par des participants aux négociations sur les armes chimiques aux usines d'armes chimiques à Chikhany, en Union soviétique, a été très positive. En même temps,

M. Okun (Etats-Unis)

nous envisageons avec intérêt les discussions que nous aurons avec l'Union soviétique sur les nombreuses questions suscitées par cette visite. Nous avons hâte également d'accueillir le mois prochain les visiteurs soviétiques dans les installations de destruction d'armes chimiques de Tooele, dans l'Utah. Les Etats-Unis ont été heureux de parrainer la première de ces visites en 1983. Nous espérons que de telles visites convaincront les Etats parties aux négociations que l'interdiction envisagée des armes chimiques portera bien sur les stocks d'armes chimiques existants qu'il convient d'interdire.

Ces visites ne sauraient bien entendu remplacer les efforts de négociation poussés et difficiles qu'exige la conversion d'un début d'accord au niveau des principes en dispositions concrètes d'une convention. En ce qui concerne les négociations sur les armes chimiques, il est évident que les négociateurs à la Conférence du désarmement ont encore beaucoup à faire et que les questions à aborder sont nombreuses, notamment la mise au point des procédures relatives à la vérification sur mise en demeure, la négociation de dispositions en vue de créer un organe international chargé de la surveillance de l'application des accords et l'élaboration de dispositions de contrôle de l'industrie chimique pour garantir la non-fabrication d'armes chimiques. Toutes ces questions devront être examinées non seulement par les deux puissances, mais par tous les participants aux négociations. Enfin, il y a toujours l'inquiétante possibilité que certains Etats qui représentent une menace sur le plan des armes chimiques puissent refuser d'adhérer à la Convention.

Il doit être mis fin à la prolifération des armes chimiques. La communauté internationale doit continuer à oeuvrer pour éliminer cette menace, notamment lorsque la menace de leur emploi est réelle, en limitant l'accès au matériel pouvant servir à la fabrication d'armes chimiques.

Les Etats-Unis condamnent toute utilisation illégale des armes chimiques, quels qu'en soient le lieu et le moment. Ils appuient en même temps les enquêtes, menées sur l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies, sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques et biologiques. Après plusieurs années d'enquêtes sur de tels cas d'utilisation, conformément à la résolution 37/98 D de l'Assemblée générale, les Etats-Unis estiment qu'il est désormais approprié de mettre au point de nouvelles directives et procédures techniques pour de telles enquêtes. La délégation des Etats-Unis reviendra sur cette question ultérieurement.

Des progrès ont été également réalisés au cours de l'année écoulée sur une autre question d'un très grand intérêt pour nombre de représentants, à savoir des essais nucléaires. Au moment de la réunion qui a eu lieu en septembre entre le Secrétaire d'Etat Shultz et le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont annoncé qu'ils avaient convenu d'entamer des négociations progressives et globales sur les essais nucléaires avant le 1er décembre 1987. Le premier objectif de ces négociations est de convenir de mesures efficaces de vérification, qui rendraient possible la ratification du Traité de 1974 sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité de 1976 sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Afin d'élaborer de telles mesures, on envisage des expériences de vérification conjointes sur les deux sites d'essais. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont convenus également :

"De procéder, au cours de la négociation, à de nouvelles limitations intermédiaires sur les essais nucléaires en vue de l'objectif ultime de la cessation complète des essais nucléaires comme partie du processus de désarmement effectif. Ce processus viserait, entre autres, comme priorité absolue, la réduction des armes nucléaires et, en fin de compte, leur élimination."

Parallèlement, les Etats-Unis continuent d'appuyer la création d'un organe subsidiaire doté d'un mandat approprié au sein de la Conférence du désarmement chargé d'étudier, sur une base multilatérale, les questions liées au Traité sur l'interdiction des essais nucléaires, telles que sa portée, sa vérification et son application. Ils continuent également d'appuyer l'excellent travail effectué par le Groupe d'experts scientifiques de la Conférence sur les échanges internationaux de données sismiques. A cet égard, les Etats-Unis parrainent une réunion de travail sur la mise au point des procédures à utiliser dans les centres internationaux de données, qui se tiendra à Washington du 26 au 30 octobre, et laquelle tous les participants au Groupe d'experts scientifiques ont été invités.

Je viens de parler de certains des événements les plus prometteurs qui se sont produits au cours de l'année dernière et qui concernent directement les questions dont nous sommes saisis ici. L'optimisme suscité par cette évolution est justifié mais il ne doit pas nous empêcher de voir de manière réaliste et objective la situation globale en matière de sécurité.

Tout d'abord, l'application des mesures de contrôle des armements et de accords de désarmement déjà négociés continue d'être une source d'inquiétude parlé de l'utilisation qui se poursuit d'armes chimiques et qui constitue une violation du Protocole de Genève de 1925. L'Union soviétique poursuit la construction d'un radar à Krasnoyarsk, en contravention flagrante du Traité limitation des systèmes antimissiles balistiques.

Les Etats-Unis considèrent comme essentiel le respect rigoureux par tous les Etats parties des accords existants en matière de limitation des armes et de désarmement. Les Etats-Unis estiment que tous les Etats de la communauté internationale ont le devoir d'appuyer ces obligations et de les respecter scrupuleusement et qu'ils devraient s'employer à rétablir l'intégrité des accords dans les cas où ceux-ci ne sont pas pleinement respectés. Les Etats-Unis devraient fournir des renseignements à la fois sur les actions prises par eux pour respecter les accords et sur les allégations de non-respect des accords. L'année dernière, la délégation des Etats-Unis a présenté un projet de résolution sur cette question importante qui a été adopté par consensus. Ma délégation se propose de porter l'examen de cette question au cours de nos travaux.

Deuxièmement, les problèmes de la sécurité internationale dont nous sommes saisis vont bien au-delà de la question de réduction substantielle des armes nucléaires et de l'élimination des armes chimiques. J'ai déjà mentionné les efforts déployés dans le contexte européen en ce qui concerne les armes classiques. Mais le problème des armes classiques dépasse les limites du cadre européen. En fait, c'est une source de préoccupation pour presque toutes les régions du monde. Il est donc important d'examiner avec l'attention voulue les problèmes que posent les armes classiques et notre délégation se félicite des travaux effectués dans ce domaine par la Commission du désarmement des Nations Unies. Il faudrait poursuivre ces travaux.

Les Etats-Unis ont toujours considéré que la transparence était essentielle en matière militaire pour faciliter les progrès dans le domaine du désarmement. Nous sommes heureux de voir que d'autres prennent de plus en plus conscience de cette réalité. Nous avons pris bonne note des indications récentes du Secrétaire d'Etat Gorbatchev visant certaines informations relatives à des forces et à des équipements militaires qui pourraient finalement être mises à disposition par l'Union soviétique. Si des renseignements concrets nous sont fournis, ce serait dans la bonne direction vers une plus grande transparence et un libre échange d'informations.

Les échanges de vues et l'information libre et ouverte en matière de désarmement et autres questions de sécurité devraient se développer bien davantage. Tous les particuliers de tous les pays devraient pouvoir disposer

M. Okun (Etats-Unis)

de tous les renseignements nécessaires afin de participer à un débat libre et ouvert sur les mérites des actions menées par leur gouvernement. Lorsque de telles possibilités existent, les gouvernements pourraient alors devenir plus judicieux dans leurs investissements en matière militaire et être plus réalistes en matière de contrôle des armements. Lorsque les citoyens ont l'occasion de bien faire connaître leurs points de vue et que tous les gouvernements tiennent bien compte de ces points de vue, la communauté internationale pourrait alors enfin aborder les sources sous-jacentes des conflits internationaux qui amènent les nations à s'armer.

En guise de conclusion, j'aimerais parler des mesures que pourrait prendre notre comité. A la réunion du Comité préparatoire en vue de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue au printemps dernier, un projet d'ordre du jour a été adopté et il a été décidé de tenir la session en 1988. Les dates exactes de la session n'ont pas été déterminées et lors de la prochaine réunion du Comité préparatoire au début de 1988, il conviendra d'adopter des dispositions définitives. La troisième session extraordinaire du désarmement se déroulera à un moment opportun alors que nous avancerons vers notre objectif d'une plus grande sécurité dans le monde. Les Etats-Unis se réjouissent de participer à ses travaux de façon dynamique et concrète.

En parlant des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique devant l'Assemblée générale le 21 septembre dernier, le Président Reagan a fait valoir que nos divergences bilatérales continueraient sans doute à exister. Il a dit que ceci nous imposait la responsabilité toute particulière de trouver des moyens réalistes pour résoudre de façon pacifique les problèmes politiques.

J'estime que c'est un défi qui est également important pour nous tous ici réunis. J'ai esquissé les grandes lignes des événements positifs qui se sont produits au cours des 12 mois écoulés et qui nous ont rapprochés de notre objectif commun d'une plus grande sécurité internationale. J'espère que d'ici à une année, nous pourrons évoquer des succès plus grands encore. Quelles que soient nos divergences, nous sommes conscients du travail qui nous attend, ici ou à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale du désarmement. Les Etats-Unis sont prêts à y participer.

M. KOSTOV (Bulgarie) : Faire du monde un lieu plus sûr et plus stable, libre du danger de la guerre nucléaire et du fardeau de la course aux armements, est une fois de plus le point le plus marquant de cette session. Cette question est devenue de plus en plus importante de même que le besoin d'y trouver une solution adéquate et sans équivoque. Ce n'est que logique, l'ère nucléaire nous a laissé des choix très limités, nous ne pouvons que survivre ensemble ou mourir ensemble, mais cette ère nucléaire nous donne très peu de temps pour prendre des décisions. Voilà pourquoi il faut que tous les efforts tendent vers un avenir pacifique pour l'humanité et à éliminer le virus du militarisme qui a entraîné des souffrances indicibles et qui prépare la voie à une catastrophe universelle.

L'importance capitale de l'ère actuelle est également due au fait que le potentiel technique de destruction de l'humanité va de pair avec la pensée politique obsolète de ces dirigeants politiques qui ont choisi d'ignorer la réalité et continuent de tabler sur l'utilisation de la force comme instrument essentiel pour parvenir à leurs objectifs. Les progrès dans le domaine de la physique et de la technique militaires ont simplement dépassé les progrès dans le domaine de la pensée politique. L'écart entre les nouvelles réalités et l'incapacité ou le manque de volonté de reconnaître ces nouvelles réalités présentent aujourd'hui le plus grand danger.

La question de la paix dans le monde moderne, touchant tous les pays, toutes les populations et tous les domaines de la vie, nécessite une restructuration minutieuse de l'ensemble du système des relations internationales et la création d'un nouveau modèle qui faciliterait la transition de la méfiance à la compréhension mutuelle, de l'affrontement à la coopération, de la course aux armements au désarmement.

A notre avis, ce nouveau modèle de relations internationales trouve le mieux sa place dans le concept de la création d'un système global et de paix et de sécurité internationales dont la pierre de touche serait de mettre un frein à la course aux armements, de parvenir au désarmement et de libérer le monde des armes nucléaires. C'est une tâche énorme et pourtant faisable. Ce n'est pas à la portée d'un Etat seul ou d'un groupe d'Etats. Cette tâche ne peut être accomplie qu'avec les efforts collectifs de l'ensemble de la communauté internationale sur la base d'un nouveau mode de pensée et d'une nouvelle méthode d'approche vis-à-vis des affaires internationales.

M. Kostov (Bulgarie)

La déclaration de l'Union soviétique du 15 janvier 1986 est un exemple marquant d'une nouvelle pensée politique. Pour la toute première fois, un programme global, réfléchi et opportun pour l'élimination générale et totale des armes nucléaires a été présenté. Des déclarations générales et des expressions d'espoir ont laissé la place à des plans et à des actes précis. Cette politique a été suivie par la réunion au sommet de Reykjavik où toute une série de propositions connexes ont été avancées en vue d'éliminer la menace de la guerre nucléaire et d'ouvrir la voie à une ère exempte d'armes nucléaires dans l'histoire de l'humanité.

Le sommet de Reykjavik a montré que cette idée était pratique, alors qu'auparavant, elle avait semblé improbable, sinon tout à fait impossible, voire même chimérique. Il y a eu un véritable rétrécissement de l'écart entre les positions de l'Union soviétique et des Etats-Unis sur les problèmes les plus complexes du ralentissement de la course aux armements et du désarmement, et bien que le sommet n'ait pas réussi à parvenir aux objectifs souhaités pour des raisons bien connues, la percée intellectuelle de Reykjavik continue d'influencer les pourparlers en cours et de servir la cause du désarmement.

M. Kostov (Bulgarie)

La République populaire de Bulgarie se félicite de l'accord de principe récemment conclu, qui vise l'élimination des missiles à courte et moyenne portée, et de l'accord qui prévoit d'entamer des négociations bilatérales à grande échelle sur la limitation et la cessation totale et définitive des essais d'armes nucléaires. L'accord sur l'élimination des missiles à moyenne et courte portée, et de leurs ogives nucléaires, constituerait la première mesure efficace en vue de l'élimination des armes nucléaires et du rétablissement de la sécurité et de la confiance mutuelle. Bien que ne concernant que 5 % des arsenaux nucléaires mondiaux, cet accord aurait un effet particulièrement stabilisateur sur les plans politiques et stratégiques et il serait d'une très grande valeur morale. Il pourrait servir de précédent utile dans l'élaboration d'accords sur la réduction d'autres types d'armes nucléaires. Il ouvre des perspectives qui méritent de faire l'objet d'un examen sérieux et responsable. Il est désormais extrêmement important que l'élaboration d'un accord mutuellement acceptable ne rencontre pas de nouveaux obstacles. Par exemple, nous voyons une objection à ce que la réduction et l'élimination d'un type d'armes soient "compensées" par la mise au point d'un autre type d'armes.

Un autre accord a été signé, à Washington, qui porte création de centres de réduction du risque de guerre nucléaire en Union soviétique et aux Etats-Unis. Cependant aussi modeste soit-elle en comparaison de la gamme étendue de questions de désarmement qui se trouvent sur la table des négociations des deux puissances, cette mesure de rétablissement de la confiance est un progrès vers l'élimination totale et sûre du risque de conflit nucléaire.

Les efforts destinés à édifier un monde exempt d'armes nucléaires doivent se poursuivre également dans d'autres domaines du désarmement. A l'heure actuelle, il est clair que le désir d'étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique est étroitement lié au noeud gordien de problèmes concernant la limitation de la course aux armements et, par conséquent, à l'avenir de la sécurité internationale dans son ensemble. C'est sur cette question que certains milieux continuent de s'en tenir à l'ancien mode de pensée. Ils ne conçoivent l'avenir qu'en termes de recours à la force, en particulier à une force écrasante à laquelle l'"ennemi" n'aurait aucune possibilité de répondre. Et tout cela, au nom de la sécurité. Mais bâtir la sécurité aux dépens des autres revient à rechercher la

M. Kostov (Bulgarie)

supériorité militaire. C'est ce qui résulterait des efforts tendant à donner une "épée nucléaire" grâce à un "bouclier nucléaire", offrant par là la possibilité d'une première attaque préemptive.

La Bulgarie estime que compte tenu de l'armement moderne actuel, il est impossible d'assurer la sécurité d'un pays par des moyens technico-militaires, même les plus perfectionnés. Ce cycle action-réaction ne peut qu'entraîner une escalade de la course aux armements faisant inévitablement courir le risque d'une destruction de l'humanité. C'est la raison pour laquelle nous soutenons que l'heure est venue de ne résoudre les problèmes de sécurité que par des moyens politiques. La nouvelle façon de penser signifie, avant tout, que l'on reconnaît le principe fondamental selon lequel il ne peut y avoir, à l'heure actuelle, qu'une sécurité mutuelle et donc commune.

La République populaire de Bulgarie appuie la proposition de l'Union soviétique d'élaborer de "nouvelles dispositions clefs d'un accord" stipulant le strict respect du Traité ABM et, sur cette base, une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives de l'Union soviétique et des Etats-Unis, la prévention du transfert de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et le commencement de négociations sur une cessation progressive des essais d'armes nucléaires. Cette proposition vise à rompre le cercle vicieux du cycle action-réaction et représente un progrès vers l'élimination totale des armes nucléaires.

L'élimination des armes nucléaires, conformément aux propositions des pays socialistes, n'est pas la seule tâche à accomplir sur la voie de l'édification d'un monde pacifique et sûr. Nous demandons l'adoption d'une méthode d'approche intégrée qui combinerait l'élimination des armes nucléaires avec l'élimination des autres armes de destruction massive, des réductions considérables d'armements classiques et des forces armées à un niveau qui ne serait que celui exigé pour la défense, ainsi que des mesures de rétablissement de la confiance et de la sécurité parallèle, sous contrôle international strict et global.

L'application pratique des réalisations les plus récentes de la révolution scientifique et technique a entraîné des changements qui, à leur tour, ont contraint à un réexamen de la menace politique, militaire et économique que font peser les armes classiques. Comme on le sait, le programme de l'Organisation du

M. Kostov (Bulgarie)

Traité de l'Atlantique nord (OTAN), adopté en 1978, souligne l'amélioration qualitative des armements classiques, notamment le renforcement important de leur capacité de destruction.

D'un autre côté, le déploiement croissant de systèmes militaires automatisés de contrôle, de commande et de communications a augmenté le risque qu'un conflit de type classique dégénère en guerre nucléaire. C'est pourquoi les pays socialistes n'ont cessé de souligner que, dans ces conditions, même la parité militaire a cessé d'être une garantie de sécurité internationale.

Il conviendra de se mettre d'accord sur des mesures spécifiques de désarmement classique, reposant sur le principe de la suffisance raisonnable dans les types d'armes respectifs et sur l'adoption d'une doctrine militaire à caractère strictement défensif.

Le document adopté lors de la réunion de Berlin du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est tenu en mai dernier, a réaffirmé la détermination des pays socialistes de s'engager sur cette voie. A cette réunion, les pays socialistes ont proposé l'application de mesures spécifiques de désarmement nucléaire et classique. Ils ont également rappelé les dispositions de base de la doctrine militaire du Traité de Varsovie, dont l'objectif est d'éviter la guerre, qu'elle soit nucléaire ou classique. La déclaration des Etats alliés souligne la nature défensive de cette doctrine en indiquant qu'en aucune circonstance, ils ne seront à l'origine d'hostilités armées contre un autre Etat ou un groupe d'Etats, sauf en cas d'attaque; qu'ils n'utiliseront jamais en premier l'arme nucléaire; qu'ils n'auront aucune revendication territoriale contre un Etat européen ou non européen et qu'ils ne considéreront jamais un Etat ou un peuple comme leur ennemi.

A Berlin, les pays socialistes ont proposé aux Etats membres de l'OTAN de tenir des consultations afin de comparer et mettre en oeuvre les doctrines militaires des deux alliances sur la base des principes de défense pure. Un tel dialogue dans les relations internationales, allié à des mesures de désarmement spécifiques, aurait une incidence certaine sur le rétablissement de la confiance mutuelle. Malheureusement, nous n'avons pas encore reçu de réponse précise à cette proposition.

M. Kostov (Bulgarie)

Aujourd'hui, l'Europe a les yeux tournés du côté de Vienne. La République populaire de Bulgarie a toujours dit que les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) devraient prendre des décisions efficaces et équilibrées, susceptibles de faire avancer le processus pour toute l'Europe en ce qui concerne l'ensemble des dispositions de l'Acte final d'Helsinki. Les problèmes de désarmement devraient donc trouver la place qui leur revient dans le cadre de cette approche globale. Tous les Etats européens devraient être associés, sur un pied d'égalité, à la solution de ces problèmes.

L'Europe a désormais besoin d'une réduction radicale de l'affrontement militaire ainsi que de mesures de rétablissement de la confiance. Toute attaque surprise doit aussi être bannie. Cela pourrait se faire en diminuant la concentration des forces armées et des armements dans la zone d'affrontement direct entre les deux alliances militaires, en retirant les armes offensives les plus dangereuses de ces zones et en créant des zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques. L'initiative de la République démocratique allemande et de la République socialiste tchécoslovaque de créer un couloir exempt d'armes nucléaires en Europe centrale, l'initiative de mon pays et de la République socialiste de Roumanie de faire de la péninsule des Balkans une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques, ainsi que le plan global de la République populaire de Pologne de réduction des armements et de rétablissement de la confiance en Europe centrale visent tous cet objectif.

M. Kostov (Bulgarie)

A notre avis, le moment est venu d'adopter des mesures pratiques pour faire des Balkans une zone exempte d'armes nucléaires, comme les dirigeants de la République populaire de Bulgarie et de la République de Grèce l'ont demandé dans leur déclaration conjointe du 15 juillet 1987 adressée à tous les pays des Balkans, ainsi qu'au cours de l'actuelle visite du Président grec à Sofia.

Il est encourageant de voir que les positions des pays socialistes et celles des Six réunis à New Delhi sont semblables ou très proches sur des questions urgentes telles que la cessation des essais nucléaires, l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires et la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les propositions réalistes présentées par les Six à New Delhi témoignent du fait que la nouvelle pensée politique s'affirme de plus en plus.

Maintenant, le moment est venu d'agir conformément aux déclarations politiques. La délégation bulgare espère que la Commission y apportera sa contribution en adoptant des décisions concrètes et décisives sur tous les points inscrits à notre ordre du jour.

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : Le processus de désarmement, son internationalisation, ainsi que le développement progressif d'un système de sécurité global grâce aux efforts collectifs exigent l'instauration de la confiance dans les relations internationales à une vaste échelle. C'est précisément la confiance qui devrait être le catalyseur de ce processus historique.

Dans les conditions actuelles, alors que nous jetons les bases d'un monde dénucléarisé, la confiance ne saurait se limiter à certaines mesures ou domaines sélectifs. Elle revêt une dimension qualitativement nouvelle et exige une transition vers une politique de confiance de vaste portée qui serait au coeur d'un système global de sécurité internationale.

Pour établir, renforcer et accroître cette confiance, il faut agir de concert, tirer parti de l'expérience acquise dans la coopération, la compréhension mutuelle et la recherche de solutions conjointes aux problèmes pratiques.

"Les actes sont à l'origine de l'être..." - ainsi paraphrasant la vérité exprimée dans la Bible, le grand Goethe exprimait que la réalité ne pouvait être créée que par des actes concrets. La confiance peut devenir une norme immuable dans la vie internationale si elle est exprimée dans la pratique par des actes visant à développer la sécurité globale, excluant toute dépendance de la force.

M. Petrovsky (URSS)

Des actes concrets et tangibles dans tous les domaines ne pourront qu'accélérer le processus de l'instauration de la confiance. La confiance - établie par des actes conjoints - crée les conditions nécessaires à la mise en place de formes de plus en plus vastes et étendues d'interactions internationales et constitue, par conséquent, un processus de formation de systèmes.

La confiance a un rôle tout particulier à jouer dans un domaine aussi délicat que celui du désarmement où les intérêts de sécurité nationale sont le plus directement touchés. C'est, à mon avis, dans ce domaine plus que dans tout autre, que la confiance doit se manifester par des actes concrets.

En vérité, ce qui alimente la course aux armements c'est la peur et la méfiance. En même temps, la course aux armements tend à devenir autonome, soumise à sa propre logique interne, ce qui, en fait, exclut toute instauration de la confiance. Le résultat en est un cercle vicieux, en quelque sorte, où la méfiance engendre la course aux armements et la course aux armements à son tour renforce la méfiance.

A notre avis, la seule façon de sortir de cette impasse serait de prouver notre détermination et de concentrer notre volonté politique pour réaliser une percée concertée et adopter des mesures tangibles visant à arrêter la course aux armements. Chaque pas que nous faisons vers une réduction des armements contribuera au développement du processus du désarmement. En d'autres termes, à la formule "plus il y a d'armes, plus grandes sont l'insécurité et la méfiance" on devrait opposer celle-ci : "plus grand est le désarmement - plus grande est la confiance".

Les instruments les plus importants de la confiance sont la transparence et le glasnost. Inutile de dire que le mystère s'accompagne immédiatement de soupçons, de mythes et de questions. Or la transparence ne doit pas être une fin en soi mais plutôt un instrument d'instauration de la confiance, car le but que nous visons n'est pas de poursuivre ouvertement la course aux armements. Après tout, en désarmant, nous nous ouvrons en éliminant ces domaines d'activités qui sont les plus secrets. La transparence a pour but de supprimer les sources de la méfiance et de créer une atmosphère de clarté et de prévisibilité favorisant un désarmement véritable.

M. Petrovsky (UR)

Nous sommes d'accord avec ceux qui préconisent la transparence. Nous avons d'ailleurs été les premiers à préconiser la transparence et la franchise dans les relations internationales. Le premier acte international de la grande révolution socialiste d'Octobre, dont nous allons célébrer cette année le soixante-dixième anniversaire, a été le Décret de la paix. L'Etat soviétique a déclaré qu'il renonçait à la diplomatie secrète et aux traités secrets et a proclamé son attachement aux principes de la franchise et de la démocratie véritable en matière de politique étrangère.

Je vous dirai, en toute franchise, que même s'il y a eu par la suite certaines entorses à ces principes, celles-ci ont été rendues nécessaires par l'intervention étrangère et par les tentatives de certaines puissances, notamment celles qui préconisent aujourd'hui la transparence, de saper les fondements même de notre pays et de l'étouffer par un blocus politique et économique et une intervention militaire directe. Nous avons été contraints de nous isoler de cet encerclement hostile. Et aujourd'hui, nous devons nous-mêmes essayer de faire fondre cette méfiance et de contourner les banquises et les icebergs des attitudes de confrontation.

M. Petrovsky

A ce sujet je voudrais citer le représentant du Royaume-Uni, qui a dit à titre - et je suis entièrement d'accord avec lui - que nous devons tous être ouverts à de nouvelles idées, à de nouvelles approches. Ce genre de transparence est particulièrement important aujourd'hui et indispensable car, sans elle, il n'est pas possible d'aborder, sous un angle aussi vaste que possible, les problèmes de la sécurité internationale. Cette déclaration du représentant du Royaume-Uni, laquelle nous souscrivons entièrement, devrait s'étendre à toutes les propositions et notamment aux propositions des pays socialistes en matière de sécurité internationale. Nous espérons que cette attitude de compréhension mutuelle caractérisera à l'avenir tous les travaux de la Première Commission à la présente session.

La confiance commence avant tout par une évaluation réaliste de ses propres actes. On ne l'instaure pas en s'érigeant en juge suprême du monde entier ou en appliquant deux mesures - une pour soi, une pour autrui - mais bien plutôt en respectant autrui, en faisant preuve d'un sens objectif et critique pour juger sa propre société et de sa propre politique. Voilà la meilleure approche pour instaurer la confiance et la compréhension mutuelles. Dans la politique mondiale il ne doit y avoir ni étudiants ni professeurs.

Notre nouvelle philosophie en matière de sécurité se fonde sur la reconnaissance du fait que dans le monde d'aujourd'hui, si complexe et si contradictoire, qui se trouve à un carrefour, il est indispensable pour aborder les problèmes internationaux d'adopter des approches nouvelles et audacieuses et des méthodes non conventionnelles. L'accroissement de la confiance dans les affaires internationales non seulement présuppose mais exige de toute urgence l'harmonie entre les paroles et les actes. Seul un monde où les déclarations deviendront des mesures concrètes nous assurera la survie.

Cette vérité et ces principes président à la politique étrangère soviétique. Non seulement nous proclamons notre attachement à la paix mais accompagnons de telles déclarations de propositions concrètes en vue de négociations constructives. Le 15 janvier 1986, le Secrétaire général Gorbatchev a avancé un programme spécifique pour développer la sécurité au moyen du désarmement. En oeuvrant en faveur de sa mise en oeuvre nous recherchons non seulement activement des solutions au problème de réduction des limitations de certains types d'armement, mais nous prenons également des mesures propres à accroître la confiance et la coopération constructive.

M. Petrov

Afin d'avancer vers la confiance réciproque tout en traversant l'épais brouillard de la crainte et de la méfiance, il faut quelquefois chercher son chemin, pas à pas, en prenant garde de ne pas trébucher. C'est là que l'exemple peut être extrêmement utile et que des mesures unilatérales peuvent être prises pour trouver le terrain solide de la confiance et faire un choix en faveur du contrôle de soi et de la modération.

L'Union soviétique ne se contente pas de vanter les bienfaits d'actes unilatéraux ni l'accommodement des intérêts légitimes et des préoccupations autres. Elle a pris l'engagement unilatéral de ne pas utiliser en premier armes nucléaires. Le moratoire unilatéral sur le lancement d'armes antisatellites dans l'espace extra-atmosphérique, qui a pris effet en 1983, restera en vigueur aussi longtemps que d'autres pays, y compris les Etats-Unis, agiront de même. Le respect du moratoire unilatéral, qui remonte à 18 mois, sur les explosions nucléaires est devenu un exemple frappant de la bonne volonté de l'Union soviétique. Les mesures unilatérales prises par l'autre puissance socialiste, la République populaire de Chine, qui s'est engagée à ne pas utiliser l'arme nucléaire en premier et qui a réduit ses forces armées d'un million d'hommes, constitue également un acquis extrêmement positif.

La nouvelle pensée militaire de l'Union soviétique et des pays socialistes et ses alliés est résumée dans un document conjoint sur la doctrine militaire adoptée par les Etats membres du Pacte de Varsovie. Les éléments les plus importants de cette doctrine militaire sont les suivants : premièrement, à assurer la sécurité militaire avant tout par des moyens politiques; deuxièmement, elle ne se fonde pas sur l'expérience des guerres passées mais sur une prudente considération des réalités de l'ère nucléaire et spatiale; troisièmement, caractère uniquement défensif et se fonde sur le principe de l'inadmissibilité du recours à des méthodes militaires pour résoudre tout problème en suspens; quatrièmement, elle se fonde sur la stratégie non offensive.

Nous ne nous bornons pas simplement à présenter l'essence de notre doctrine militaire. Nous sommes disposés à aller plus loin. L'Union soviétique, et ses alliés du Pacte de Varsovie, a avancé une initiative de vaste portée tendant à tenir des consultations avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord dans le but de comparer les doctrines militaires des deux alliances, d'analyser leurs caractères et d'examiner conjointement l'orientation de leur évolution.

M. Petrovsky (URSS)

future, afin de dissiper les soupçons et la méfiance qui règnent depuis tant d'années, de parvenir à une meilleure compréhension des intentions des uns et des autres et de veiller à ce que les conceptions et les doctrines militaires des blocs militaires et de leurs adhérents se fondent sur des principes défensifs. L'ordre du jour de ces consultations pourrait inclure également les déséquilibres et l'asymétrie actuels de certains types bien précis d'armements et de forces armées, ainsi que la recherche des moyens d'y remédier, fondés sur le principe suivant : celui qui a l'avantage doit accepter des réductions, étant entendu que celles-ci devront aboutir à des niveaux de plus en plus bas.

A notre avis, un élan très important dans ce sens pourrait être fourni par un accord sur une stratégie défensive et une suffisance raisonnable. Ces notions sous-entendent une structure de forces armées dans un pays, qui soient suffisantes pour repousser toute agression éventuelle mais insuffisantes pour engager des opérations offensives. Un premier pas dans cette direction serait le retrait sous contrôle d'armes nucléaires et d'autres armes offensives des frontières nationales, suivi de la création de couloirs peu armés et de zones démilitarisées le long des frontières. En dernière analyse notre objectif devrait être le démantèlement des blocs militaires, l'élimination de toutes les bases en territoire étranger et le rapatriement de toutes les troupes actuellement stationnées à l'étranger.

Ainsi, ce que nous avons proposé est, par définition, une très importante mesure de confiance et de transparence, qui permet de juger de la sincérité de nos intentions, du caractère véritablement défensif à la fois de notre doctrine et de notre position dans le domaine militaire, et de présenter des arguments à l'appui de la sincérité des déclarations des dirigeants des pays membres de l'Alliance de l'Atlantique nord, qui ont déclaré qu'ils n'utiliseraient la force militaire que pour repousser une agression. Nous espérons que notre proposition présentée en toute honnêteté sera examinée selon ses mérites et que les pays de l'OTAN y répondront de façon constructive. Nous attendons avec impatience une réponse de leur part à notre proposition.

M. Petrovsky (URSS)

Nous voulons que notre politique honnête soit comprise de tous, et, bien sûr, nous comptons sur une réponse appropriée. C'est précisément ce qui nous motive quand nous entreprenons des actions pour renforcer la confiance, par exemple en ce qui concerne le respect du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques (ABM), l'interdiction des essais d'armes nucléaires ou encore l'interdiction des armes chimiques.

Dans son désir de supprimer la source même des suspicions et de créer une atmosphère normale et saine qui puisse favoriser un examen détaillé des questions relatives au respect du Traité ABM, l'Union soviétique a invité une délégation de la Chambre des représentants du Congrès des Etats-Unis à visiter la station radar située près de Krasnoïarsk, qui a fait l'objet de tant de spéculations. Les membres du Congrès américain ont visité, sans aucune restriction, les bâtiments qui abritent le radar en construction et ont pris connaissance des caractéristiques techniques et des équipements de cette station.

La partie américaine a reçu de première main confirmation concrète de la ferme intention de l'Union soviétique de continuer à respecter les obligations qui découlent du Traité de 1972 sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques. Afin de dissiper les suspicions et de prévenir la création de mythes dans le domaine des activités spatiales, l'Union soviétique propose que tout soit fait pour aboutir à un accord sur des mesures propres à accroître la confiance, qui donneraient l'assurance que personne ne se livre à des activités interdites par les accords internationaux.

Prenons un autre exemple. Afin de créer une atmosphère de confiance et d'oeuvrer dans l'intérêt de la conclusion au plus tôt d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, la partie soviétique a invité les négociateurs en matière d'armes chimiques à visiter les installations militaires soviétiques de Chikhani pour qu'ils se fassent eux-mêmes une idée des modèles types d'armes chimiques que nous possédons ainsi que des technologies susceptibles de les détruire à une unité mobile. Dans quelque temps, les experts pourront également visiter les installations spéciales destinées à la destruction des armes chimiques, qui sont actuellement en construction dans la région de Tchapaevsk.

On sait également que l'Union soviétique a organisé, durant son moratoire sur les explosions nucléaires, une visite à l'intention des représentants étrangers sur le site des essais nucléaires, dans la région de Semipalatinsk, pour permettre à

M. Petrovsky (URSS)

des experts américains d'installer des équipements sismiques spéciaux destinés à vérifier sur place qu'il n'était procédé à aucune explosion. Enfin, nous avons accepté de mener, avec les Américains, une expérience de calibrage en utilisant des explosions souterraines non nucléaires. Des membres du Congrès américain ont pu observer le déroulement de l'expérience. Malheureusement, aucune invitation n'a été adressée pour observer les explosions nucléaires américaines.

Telle est notre contribution concrète à l'organisation raisonnable, responsable et rationnelle des affaires internationales qui se déroule sous nos yeux. Des normes, inconnues jusqu'à présent, sont en train d'être établies en ce qui concerne l'ouverture, la transparence, la sincérité et la portée de l'inspection réciproque et de la vérification des obligations contractées. Nous informons la Commission que notre pays a présenté en temps voulu les renseignements qu'exigeaient ces recommandations.

A notre avis, l'accroissement de la confiance peut être favorisé par une plus grande transparence et une plus grande ouverture en ce qui concerne les dépenses militaires. Les tentatives qui ont été faites à plusieurs reprises pour réduire les budgets militaires ont toujours été rejetées au nom des difficultés qu'entraînerait leur comparaison. En effet, comparer les dépenses militaires n'est pas chose aisée, la structure des prix des armements et des mécanismes de fixation des prix variant de façon radicale d'un pays à l'autre.

Le budget de la défense publié par l'URSS, qui s'élève à 20,2 milliards de roubles, fait état des dépenses du Ministère de la défense consacrées au maintien du personnel des forces armées, au soutien logistique, à la construction militaire, aux prestations de retraite et à certaines autres rubriques. Le financement des travaux de recherche et de mise au point ainsi que des acquisitions d'équipements et d'armes figure dans d'autres chapitres du budget d'Etat de l'URSS. A la suite d'une réforme radicale dans la fixation des prix dans notre pays, il deviendra possible de comparer, de façon réaliste, l'ensemble des dépenses militaires. Je pense qu'au cours des deux ou trois prochaines années, nous serons à même de comparer les données ayant un intérêt pour nous et nos partenaires, données qui devraient refléter les dépenses engagées par les deux parties. Il s'agit là d'une entreprise sérieuse et responsable que nous sommes disposés à mener à bien.

M. Petrovsky (URSS)

Pour que la confiance devienne une politique effective et pour veiller à ce qu'elle soit fermement tissée dans la trame des relations internationales, des efforts doivent être consentis par tous. Une main ne suffit pas dans une poignée de main.

L'ONU a sans aucun doute un rôle majeur à jouer dans l'internationalisation, le développement et le renforcement de la confiance. L'ONU, dont l'origine se trouve dans la coopération, ne peut fonctionner de manière efficace et significative que si elle respire l'oxygène de la confiance. C'est pourquoi, le renforcement de la confiance signifie en même temps une consolidation des Nations Unies, de leur importance et de leur autorité ainsi qu'une concrétisation de la Charte.

L'Organisation des Nations Unies doit contribuer à élaborer un langage universel de confiance et de franchise, compréhensible pour tous, qui évincerait progressivement du vocabulaire politique de la communauté internationale le jargon des menaces et des polémiques d'affrontement.

Une première mesure dans ce processus complexe de compilation d'un lexique de la confiance et de la franchise pourrait être la concrétisation de la proposition du Secrétaire général des Nations Unies de créer, dans le cadre de l'Organisation, un centre multilatéral pour réduire les menaces de guerre. Il semblerait souhaitable également d'établir des lignes de communication directes entre le Siège des Nations Unies et les capitales des Etats membres permanents du Conseil de sécurité ainsi qu'avec le Président en exercice du Mouvement des non-alignés.

Le fait que la confiance se soit frayée un chemin dans le domaine de la politique internationale crée des conditions favorables tant pour l'approfondissement des mesures d'instauration de la confiance que pour leur extension à de nouveaux domaines d'activité.

Les mesures propres à renforcer la sécurité et la confiance en Europe, concertées à Stockholm, mais qui sont en vigueur depuis le 1er janvier 1987, sont mises à l'épreuve actuellement. Elles prouvent qu'avec la volonté politique nécessaire et des efforts constructifs mutuellement consentis, il est possible de surmonter les obstacles les plus redoutables et d'aboutir à des résultats impressionnants. A notre avis, les accords conclus lors de la première étape de la Conférence de Stockholm ouvrent la voie à la mise en place d'un système intégré qui

M. Petrovsky (URSS)

comprendra les mesures propres à accroître la confiance, la sécurité et le désarmement. Dans une deuxième étape, les négociations sur le désarmement pourraient être menées parallèlement à l'élaboration de mesures propres à accroître la confiance qui n'auraient pas encore fait l'objet d'accord, ou qui pourraient être proposées à l'avenir, et qui comprendraient une limitation et une réduction progressives des activités militaires - particulièrement de la part des deux alliances militaires - la notification des manoeuvres aériennes et navales indépendantes. Il faudrait aussi faire en sorte que les mesures propres à accroître la confiance couvrent le territoire de tous les pays qui participent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), et envisager d'autres mesures propres à accroître la confiance et la sécurité.

M. Petrovsky (URSS)

En même temps, il faudrait envisager de nouvelles mesures propres à accroître la confiance et des mesures de stabilité stratégique et militaire en Europe, directement liées à la réduction des forces armées, des armements classiques et des dépenses militaires, toutes mesures susceptibles de faciliter la conclusion d'accords et d'aboutir à un meilleur équilibre militaire au niveau le plus bas possible.

Nous estimons que les mesures propres à accroître la confiance peuvent avoir un effet considérable et qu'elles peuvent être particulièrement bénéfiques aux relations entre Etats disposant d'un potentiel militaire considérable et appartenant à des blocs militaires différents. Cela s'applique au premier chef aux puissances nucléaires et aux deux alliances, l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et le Pacte de Varsovie.

Les initiatives avancées à Murmansk par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, ont pour but de renforcer la confiance dans le nord de l'Europe et de l'étendre à la région de l'Arctique. L'Union soviétique s'est déclarée disposée à être le garant d'une zone dénucléarisée en Europe septentrionale s'il était donné suite à la création d'une telle zone. Nous appuyons également l'initiative de la Finlande quant à la limitation des activités navales dans les mers qui baignent l'Europe septentrionale. Grâce à des efforts conjoints faits pour développer et étendre les mesures propres à accroître la confiance au domaine militaire, réduire radicalement le niveau de confrontation militaire et utiliser les ressources de la région de l'Arctique et du nord de l'Europe à des fins pacifiques tout en protégeant leur environnement, il serait possible de faire des régions septentrionales de la planète une véritable zone de paix et de coopération fructueuse.

L'Union soviétique axe également son attention sur les questions liées au renforcement de la sécurité et à l'accroissement de la confiance dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les propositions faites à cet égard par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique dans sa déclaration de Vladivostok et dans l'interview qu'il a accordée au journal indonésien Merdeka sont bien connues et restent inchangées.

Compte tenu des présentes circonstances, nous accordons une importance considérable à l'harmonisation des mesures propres à accroître la confiance dans le domaine naval. De telles mesures devraient comprendre la notification préalable de

M. Petrovsky (URSS)

certaines activités navales, l'invitation d'observateurs à des exercices et des manoeuvres navals, la limitation du nombre et de la portée des exercices navals et des zones où ils ont lieu, ainsi que l'échange d'informations sur différentes questions navales.

Il est parfaitement clair qu'en raison du caractère actuel des relations il est impossible de décréter la confiance ou de faire en sorte que tous les soupçons accumulés au fil de tant d'années se dissipent en un clin d'oeil. C'est pourquoi, au fur et à mesure que nous progressons vers la réduction et l'élimination de certaines catégories d'armes et la réduction du potentiel militaire à un niveau raisonnablement suffisant, la vérification va devenir le facteur le plus important dans la réalisation de la sécurité.

Notre position en matière de vérification se fonde sur le principe qu'à toutes les étapes d'un désarmement véritable, chacun doit être absolument certain que les accords sont rigoureusement respectés. Nous sommes pour une vérification extrêmement rigoureuse. Si la question d'une double vérification se pose, nous répondrons en préconisant la triple vérification. Faute de vérification particulièrement stricte et complète, la certitude que les accords sont respectés fera défaut, et, partant, aucune confiance ne pourra s'établir.

La vérification devrait devenir un paradigme pour le renforcement de la confiance et devrait nous aider à juger de la sincérité des intentions de l'autre et à nous immuniser contre la méfiance. Comme le processus du désarmement s'internationalise et que les efforts multilatéraux pour parvenir à une sécurité égale pour tous s'intensifient, l'importance de la vérification internationale et du rôle de coordination des Nations Unies à cet égard ne fera que croître. Partant, les Nations Unies deviendront le point de convergence des efforts de tous les Etats pour le développement de relations de confiance et de sécurité.

Voilà l'objectif de l'idée avancée par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, pour la création, sous les auspices des Nations Unies, d'un vaste mécanisme de contrôle international du respect des accords de réduction des tensions internationales et de limitation des armements, ainsi que des situations militaires dans des zones de conflit. Ce mécanisme fonctionnerait en recourant à différentes formes et méthodes de vérification pour recueillir des informations et les transmettre rapidement aux Nations Unies. Il permettrait de disposer d'un tableau objectif des événements,

M. Petrovsky (URSS)

rendrait possible la détection en temps utile de préparatifs éventuels d'hostilités, rendrait plus difficile toute attaque surprise et permettrait de prendre des mesures pour prévenir un conflit militaire, son expansion et son aggravation. Ce mécanisme pourrait devenir une structure d'appui, une sorte de tour Eiffel de la vérification et de la confiance, et un lien central reliant et complétant toutes les mesures de désarmement, de vérification et de renforcement de la confiance.

Les propositions que nous avons avancées sont globales par leur nature et englobent tous les principaux éléments du désarmement, de la vérification et du renforcement de la confiance.

Conformément à cette idée, nous avons avancé à la Conférence du désarmement une proposition tendant à élaborer un système vaste et complexe de mesures propres à accroître la confiance et de surveillance internationale des activités spatiales. Ce système comprendrait la notification préalable de tout lancement prévu, la présence permanente de groupes d'inspecteurs dans tous les sites de lancement d'objets spatiaux et l'inspection de chaque lancement dans l'espace. En outre, il serait nécessaire de procéder à des inspections sur place en cas de soupçon d'un lancement à partir d'un site secret. S'il existait une interdiction totale des armes de frappe spatiales, l'Union soviétique serait disposée à étendre les inspections aux installations d'entreposage et industrielles, aux laboratoires, aux centres d'essai, etc.

La question du contrôle, eu égard à la prévention du déploiement d'armements dans l'espace extra-atmosphérique, exige une vaste approche et la mise à profit du potentiel créatif de toutes les forces concernées. A cette fin, nous avons proposé la convocation en 1989 d'un colloque international en Union soviétique auquel participeraient des représentants gouvernementaux, des scientifiques éminents et des personnalités publiques.

Des propositions soviétiques sur toute une série de questions de vérification et de mesures propres à accroître la confiance ont également été avancées lors des négociations sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques. Aux initiatives soviétiques antérieures, il faut ajouter la déclaration faite le 6 août dernier par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Chevardnadze, à la Conférence du désarmement dans laquelle il a dit qu'il fallait consolider juridiquement le principe de l'inspection obligatoire par mise en demeure sans droit de refus.

M. Petrovsky (URSS)

Nous sommes d'avis que le Secrétaire général a un rôle actif à jouer pour assurer un contrôle fiable du respect des obligations liées à l'interdiction et à l'élimination des armes chimiques. Pour ajouter encore à ce que nous avons dit sur le recours à ses bons offices dans l'étude des cas d'utilisation d'armes bactériologiques, nous serions d'accord pour que les bons offices du Secrétaire général s'étendent également à des enquêtes sur les cas d'utilisation d'armes chimiques.

Des travaux sur la vérification efficace du désarmement présupposent également une discussion objective de diverses idées, dont celle de la France de mettre sur pied une agence de surveillance par satellite. Nous sommes prêts à un échange de vues sur cette proposition.

M. Petrovsky (URSS)

Avec l'application pratique du désarmement, la question de la surveillance de l'absence d'activités interdites aux termes d'un accord éventuel donné, dans des bases militaires situées sur le territoire d'autres Etats, prendra une importance énorme.

Je voudrais souligner particulièrement la gravité de ce problème en ce qui concerne le renforcement et l'instauration de la confiance. La situation dans les bases militaires doit retenir notre attention, ainsi que celle des Nations Unies et d'autres conférences internationales. Les bases militaires font partie de l'infrastructure militaire. Il est tout à fait évident qu'elles peuvent être dotées de fonctions assez importantes en termes militaires et qu'on ne saurait les ignorer lors de la conclusion d'accords spécifiques. Nous sommes convaincus qu'il faut aborder d'une manière nouvelle la question de la situation dans les bases militaires. Pour être sûr que les obligations assumées sont respectées, il est essentiel que ces bases soient ouvertes à l'inspection. Pour cette question importante, il sera bien entendu nécessaire d'obtenir la coopération des Etats sur le sol desquels se trouvent ces bases. Une telle mesure pourrait être un premier pas vers le démantèlement des bases militaires situées en territoire étranger. Nous demandons qu'un dialogue sérieux et exhaustif s'établisse sur la question de l'ouverture des bases militaires à l'inspection et à la vérification. L'Union soviétique y est disposée.

L'opinion publique mondiale est la source la plus grande d'idées et de propositions, tant en ce qui concerne la vérification que le domaine du désarmement dans son ensemble. C'est pourquoi l'URSS a proposé de convoquer une conférence, qui devrait se tenir en 1988 en Union soviétique, à laquelle participeraient des représentants du grand public et d'organisations non gouvernementales, et qui serait consacrée aux problèmes de la vérification de l'application des accords de désarmement et de limitation des armements. Elle est convaincue qu'une telle conférence apporterait une contribution de poids au réservoir d'idées qui nous aidera à trouver les meilleures modalités de contrôle et de vérification possibles dans le domaine du désarmement.

Une coopération pacifique et mutuellement avantageuse en tant que solution de rechange à la concurrence militaro-technologique pourrait aussi devenir une source de confiance. Les options pacifiques permettent d'augmenter l'ouverture, de nous mieux comprendre mutuellement, de connaître nos plans et intentions respectifs,

M. Petrovsky

d'établir la confiance et de surmonter la psychologie de l'"ennemi". Il s'agit d'un problème très grave. Il n'est pas tout à fait du domaine de cette commission mais à son propos nous devons cependant nous poser la question de savoir comment nous pourrions cesser de nous considérer mutuellement comme des ennemis et commencer à nous considérer comme des partenaires. S'engager dans cette voie c'est essayer de faire de la corrélation négative actuelle entre la course aux armements, les soupçons et la méfiance une étroite association constructive dont les réalisations pacifiques des uns et des autres pourront profiter à tous et où chacun profitera du retard de l'autre.

L'URSS étudie déjà, dans un esprit constructif, les propositions portant sur toute mesure spécifique, je dis bien sur toute mesure spécifique, susceptible de renforcer la confiance internationale, l'ouverture et le glasnost.

Nous sommes arrivés au moment critique où il faut mettre de côté la méfiance et imposer une entente mutuelle sur la base d'une nouvelle philosophie politique qui prévoit un maximum de respect pour les intérêts légitimes et les préoccupations des Etats. Le moment est venu aussi où le facteur temps acquiert une signification décisive. Si nous ne voulons pas être comme les aveugles de Breughel qui se dirigent inexorablement vers un précipice meurtrier, il est essentiel que nous commençons dès maintenant à nous défaire des chaînes de la méfiance et des soupçons et à élargir les horizons de la politique de la confiance. Nous espérons que la présente session contribuera sensiblement à poser les fondements de la confiance, de l'ouverture et du glasnost dans les relations internationales.

M. AL-KAWARI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette commission importante. J'espère que, grâce à vous, aux deux vice-présidents et au rapporteur, votre tâche sera couronnée de succès.

A chaque session, nous nous réunissons ici pour discuter des problèmes de désarmement inscrits à l'ordre du jour, espérant que la communauté internationale réalisera les progrès nécessaires dans le domaine du désarmement. Le temps passe toutefois, sans que des résultats concrets soient atteints. De nombreux représentants ont pris la parole pour dire combien c'était regrettable et pour exprimer l'espoir que l'avenir indiquerait un moyen de sortir de l'impasse qui anéantit tous nos efforts dans ce but. Malgré un débat sérieux et des négociations suivies, la course aux armements, et particulièrement la course aux armements nucléaires, compromet fortement la paix et la sécurité internationales.

M. Al-Kawari (C

Nous estimons que la sécurité internationale et son maintien sont un droit fondamental de tous les Etats. Toutefois, il n'est pas logique de penser que la prolifération des armements actuels garantit la sécurité mondiale. Au contraire, c'est une menace qui plane sur la sécurité du monde et suscite partout la tension. Elle exacerbe les conflits et nous amène à nous concentrer sur les armements au détriment du développement économique et social.

Malgré cette sombre situation, l'accord conclu entre les deux superpuissances, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, sur l'élimination des missiles à courte portée et de portée intermédiaire, fait surgir une lueur d'espoir. Nous espérons que cet accord représentera un premier pas dans la longue voie menant à l'objectif final de l'élimination des missiles nucléaires stratégiques et à un accord dans d'autres domaines, tel que celui de l'interdiction des armes chimiques. Le rapport de la Conférence du désarmement à Genève montre que de considérables progrès ont été faits dans ce dernier domaine. Nous espérons que nous pourrions nous tourner vers d'autres problèmes qui font l'objet de négociations à la Conférence du désarmement à Genève, et à propos desquels, selon le rapport de la conférence, des progrès n'ont pas encore été réalisés. Inutile de dire que le règlement de ces questions exige une volonté politique de la part des négociateurs.

Les dépenses en matière d'armements représentent presque 1 milliard de dollars, dont une partie est consacrée à la recherche et à la mise au point de nouveaux armements. L'on estime que les dépenses dans ce domaine sont quatre fois plus élevées que les fonds consacrés dans le monde entier à la recherche et au développement dans d'autres domaines, tels que la médecine, l'agriculture, l'industrie, et d'autres secteurs civils.

M. Al-Kawari (Qatar)

La communauté internationale s'est attaquée depuis longtemps au problème de la course aux armements et de la spirale de dépenses militaires qui l'accompagne au détriment des dépenses économiques et sociales. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a été la résultante des efforts de la communauté internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Elle s'est attelée d'abord à examiner la nature de la relation entre le désarmement et le développement et à souligner ensuite les mesures qui pourraient ou devraient être prises pour affecter au développement les sommes économisées du fait du désarmement.

La Conférence, qui a terminé ses travaux il y a quelques semaines, a demandé que l'Assemblée générale procède de façon périodique au réexamen de la question. Nous attendons de voir le résultat des efforts déployés par l'Assemblée générale pour mettre en application cette proposition de la Conférence. Ma délégation a participé à la Conférence et a appuyé les principaux objectifs qui y ont été définis : premièrement, étudier le lien entre désarmement et développement sous tous ses aspects; deuxièmement, étudier les conséquences sur l'économie mondiale et la situation sociale mondiale de la persistance d'énormes dépenses militaires, notamment dans leurs effets sur les pays en développement; troisièmement, envisager les voies et moyens permettant de dégager des ressources supplémentaires pour le développement grâce à des mesures de désarmement, notamment au profit des pays en développement.

Etant donné les travaux préparatoires minutieux auxquels elle avait donné lieu, ma délégation espérait que la plupart des objectifs de la Conférence seraient atteints et que l'on parviendrait à un consensus sur les principes à adopter pour régler la question. S'il a été généralement reconnu que la Conférence a permis et permettra d'alerter l'opinion publique sur la question et sur le lien entre le désarmement, la sécurité et le développement, lesquels mènent à la paix et à d'autres efforts pratiques pour traiter cette question sous tous ses aspects, la mise en oeuvre de ses conclusions a cependant été jugée décevante par beaucoup de délégations, y compris la mienne. Nous espérons que les efforts ne s'arrêteront pas là.

Nous espérons que la Conférence sera le début de nouveaux efforts permettant d'affecter les ressources dégagées par le désarmement aux domaines du développement économique et social, particulièrement dans les pays en développement. Nous

M. Al-Kawari (Qatar)

espérons que ces efforts joueront un rôle déterminant pour ce qui est de parvenir au désarmement, relâcher la tension dans le monde et établir la paix et la sécurité sur des bases justes et solides.

Ma délégation appuie la Conférence lorsqu'elle demande, au dernier paragraphe de son document final, à l'Assemblée générale, de réexaminer de façon périodique la relation entre le désarmement et le développement, y compris lors de la troisième session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit se tenir l'année prochaine.

Ma délégation tient à exprimer sa profonde préoccupation face aux armements nucléaires d'Israël, qui s'avèrent, à n'en plus douter maintenant, un danger à la paix et à la sécurité de la région et un défi flagrant lancé à un monde qui s'efforce autant que possible d'empêcher la prolifération de ces armes de mort. Les armes nucléaires dont dispose aujourd'hui Israël ont un grand pouvoir de destruction. Bien que le nombre d'Etats qui ont ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) - ils étaient plus de 135 en 1985, lors de la Conférence chargée de l'examen - Israël s'obstine encore à refuser de ratifier ce traité et d'ouvrir ses installations nucléaires à l'inspection internationale, contrairement aux Etats de la région qui ont ratifié le Traité et accepté le contrôle international sur les quelques installations nucléaires à but pacifique dont disposent certains pays de la région.

Depuis 1975, l'Assemblée générale a adopté, d'année en année, une résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, résolution dans laquelle l'Assemblée générale demande aux Etats de la région de créer cette zone et les invite, en attendant qu'elle soit créée, à ne pas produire ou acquérir d'armes nucléaires ou d'engins nucléaires explosifs et à placer leurs installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle demande également aux Etats de la région d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Cependant, nous voyons qu'Israël passe outre ces résolutions. Il n'a toujours pas adhéré au TNP. Ses installations nucléaires ne sont toujours pas soumises au régime de garanties international. Nous sommes toujours favorables à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Nous lançons un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle demande à Israël de se conformer strictement aux dispositions qui ont été adoptées à cet égard.

M. Al-Kawari (Qatar)

A ce propos, je tiens à souligner un autre aspect de l'armement nucléaire d'Israël, à savoir la collaboration entre le régime raciste de Tel-Aviv et celui de l'Afrique du Sud. Cette collaboration demeure une cause de préoccupation pour mon pays et les pays du Moyen-Orient et d'Afrique, car elle fait peser une grave menace sur de nombreuses régions du monde et a de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Ces deux régimes sont semblables non seulement parce qu'ils ont la capacité nucléaire mais également parce qu'ils possèdent des armes nucléaires. A l'instar d'Israël, le Gouvernement sud-africain refuse de ratifier le TNP et refuse le contrôle de l'AIEA sur certaines de ses installations nucléaires sensibles.

Ma délégation approuve pleinement le rôle qu'a joué l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement, notamment s'agissant de l'information du public. Ma délégation suit de près et avec grand intérêt les activités de la Campagne mondiale pour le désarmement lancée en 1982 au cours de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons que ces campagnes parviendront à faire prendre conscience de la gravité de la course aux armements, dont la poursuite fera davantage recourir aux armes, menaçant ainsi la sécurité mondiale davantage encore.

M. MOREL (France) : L'Ambassadeur du Danemark, Président en exercice des Douze, a présenté le mardi 13 octobre le point de vue commun des pays membres de la Communauté européenne sur les questions de sécurité, et c'est dans la nature des choses. De plus en plus, les pays qui ont souscrit au Traité de Rome et à l'acte unique européen perçoivent la communauté croissante de leurs intérêts dans le domaine du désarmement et de la sécurité. Les événements de l'année écoulée, qu'il s'agisse de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), de la crise du Golfe, du terrorisme, ou du récent accord de principe soviéto-américain sur les FNI, ne peuvent en effet que les renforcer dans cette conviction. Plus que jamais sans doute, la sécurité de l'Europe occidentale est au coeur du dialogue Est-Ouest, et celle-ci doit intervenir activement pour promouvoir ses intérêts à la fois collectivement et par l'intermédiaire de chacun de ses membres. C'est ce qui me conduit aujourd'hui à préciser le jugement de la France sur les développements récents et les négociations en cours.

M. Morel (France)

S'agissant du nucléaire, il faut commencer par prendre la mesure de l'Accord de principe intervenu récemment au sujet des forces nucléaires intermédiaires soviétiques et américaines. Si certains ont exprimé, sans attendre, leur enthousiasme, nous serions portés pour notre part à rappeler en premier lieu que le texte définitif de l'Accord n'a pas encore été signé, ni même achevé, et à constater que, sur le fond, les choses sont loin d'être tout à fait claires.

Pour aller à l'essentiel, je dirai que cet accord de principe est important du point de vue politique, relativement limité en matière de désarmement, et encore incertain quant à ses effets sur la sécurité.

L'importance politique de l'Accord de principe intervenu à Washington et du futur traité est évidente. Après des années de non-dialogue, les Etats-Unis et l'URSS ont retrouvé la voie d'une négociation effective conduisant à des accords concrets. Nous accueillons cette amélioration des relations américano-soviétiques avec le plus grand intérêt.

Le caractère limité du futur traité sur les FNI est un fait. Nous ne cherchons pas à le dévaloriser; nous essayons seulement de l'apprécier pour ce qu'il est. Il porte effectivement sur une catégorie bien définie, à savoir les forces nucléaires intermédiaires et à plus courte portée détenues par les Etats-Unis et par l'URSS. Il abolit certes, et pour la première fois, une catégorie d'armement, mais il s'agit de systèmes dont le développement est, pour l'essentiel, relativement récent. En d'autres termes, le Traité mettra fin à l'erreur qu'a été le déploiement déraisonnable des fusées SS-20 dans les années 70. Il aura fallu 10 ans pour y arriver, avec une mobilisation politique considérable, des entraves inutiles dans la négociation, des périodes de tension, voire de crise, et des dépenses très importantes. Tout ceci aurait pu être évité. Il reste maintenant à aborder l'essentiel, qui n'est pas la question des FNI.

S'agissant enfin de la sécurité, qui nous importe par-dessus tout, il faut bien dire que les choses ne sont pas claires. Beaucoup dépendra de la manière dont l'Accord FNI permettra aux Etats-Unis et à l'URSS d'en revenir à la véritable priorité, celle des armes stratégiques. Pour sa part, l'Union soviétique déclare de la façon la plus claire que ce traité constitue un premier pas dans la voie de la dénucléarisation du continent. Cette logique est bien connue, elle est même fort ancienne. Ce n'est pas la nôtre. Nous récusons toute tentative qui, à partir

M. Morel (France)

de ce traité à caractère limité et spécifique, tendrait à faire de la présence même des armes nucléaires sur le sol européen l'objet des négociations futures entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Tant que l'URSS possédera des armes nucléaires les pays d'Europe occidentale devront s'appuyer eux-mêmes sur un tel armement, pour assurer leur sécurité, qu'il s'agisse de forces nationales ou des moyens de l'Alliance atlantique. Cette donnée fondamentale de l'équilibre des forces est précisément celle qui a permis de riposter au déploiement unilatéral des SS-20 et d'obtenir leur élimination. Elle reste la clef de notre sécurité.

Nous ne pouvons ignorer en effet qu'en dépit de cet accord et des objectifs affichés par l'URSS à l'égard de ce continent, l'Europe restera soumise à la menace très réelle d'une panoplie considérable de systèmes stratégiques soviétiques.

C'est pourquoi la France considère que l'objectif d'une réduction de 50 % des arsenaux stratégiques soviétique et américain, défini lors du Sommet de Reykjavik en octobre dernier, reste bien la véritable priorité. Les deux grandes puissances ont ainsi défini elles-mêmes cet objectif, qui constitue désormais le meilleur moyen d'apprécier la crédibilité de leurs intentions en matière de désarmement. Il faut toutefois rappeler que cette réduction apparemment considérable ne remédierait que partiellement à la redondance déjà ancienne des armements soviétiques et américains, puisque cette diminution ramènerait les arsenaux de ces deux pays au niveau qui était le leur à la fin des années 70, au moment de la conclusion de l'Accord Salt II. C'est dire que le mal est ancien et profond : tant que les Etats-Unis et l'Union soviétique n'auront pas remédié à leur surcapacité dans le domaine des armements stratégiques, leurs initiatives et leurs actions dans le domaine du désarmement garderont, aussi spectaculaires soient-elles, un caractère secondaire.

Poursuivant sur cette question, je voudrais évoquer plus généralement le procès très insistant qui est fait ces derniers temps à la dissuasion en tant que telle. Cette mise en cause répétée d'un des éléments fondamentaux de la sécurité du monde contemporain est à bien des égards étrange, contradictoire et finalement artificielle. A entendre certains, la dissuasion serait une absurdité, une doctrine perverse, la route vers l'abîme, et j'en passe; on serait tenté de dire qu'il s'agit de l'empire du mal.

Revenons à des considérations plus objectives pour constater que la dissuasion n'est pas une théorie, mais une pratique, un fait. Considérée du point de vue de

M. Morel (France)

la sécurité, elle n'est ni miraculeuse, ni démoniaque, mais inscrite dans l'histoire depuis plus de 40 ans.

Au moment où les négociations en matière de désarmement et de maîtrise des armements retrouvent un plus grand dynamisme, nous ne voyons pas l'intérêt de s'engager dans une querelle d'ordre idéologique qui voudrait, à coup de slogans, départager les bons et les méchants.

Partons plutôt des considérations les plus simples. L'arme nucléaire est issue de la dernière guerre mondiale, de l'intense rivalité entre les deux plus grandes puissances et du développement technologique. Elle constitue désormais un des éléments fondamentaux de l'équilibre des forces dans le monde contemporain. Quant à la dissuasion, loin d'être une doctrine maléfique venue d'on ne sait où, elle est faite d'un ensemble de comportements et de mécanismes mis en place et perfectionnés progressivement depuis 40 ans par tous les acteurs concernés afin d'empêcher le déclenchement d'un conflit nucléaire ou classique, et d'assurer ainsi la sécurité.

A partir de ces considérations de fait difficilement contestables, le débat se développe en général dans trois directions différentes.

D'un point de vue historique, les critiques de la dissuasion font valoir que les 40 dernières années n'apportent aucune preuve irréfutable de son rôle effectif dans l'absence de conflit entre l'Est et l'Ouest. Se référant à sa propre histoire depuis un siècle, mon pays ne peut que souligner pour sa part l'inefficacité patente de la dissuasion par les moyens conventionnels.

D'un point de vue politique, il est dit que la dissuasion nucléaire, en raison de son caractère instable et dangereux, doit être remplacée par un autre système de garanties, fondé sur la sécurité mutuelle; tel est, semble-t-il, l'essentiel de l'argumentation soviétique actuelle. La France, pour sa part, ne peut oublier que, pendant l'entre-deux-guerres, elle a été la plus ardente à souhaiter, avec les meilleures raisons, la mise en place d'une sécurité collective fondée sur la coopération entre tous les Etats et destinée à remplacer l'ancienne rivalité des puissances. Elle ne peut oublier non plus que la tentative mal assurée de la Société des Nations, menée entre des partenaires animés d'intentions très différentes, a conduit au pire conflit que ce monde ait connu : rien n'est plus dangereux que de vouloir mettre en place la sécurité par décret.

M. Morel (France)

Reste l'argument moral, selon lequel la dissuasion assurerait la sécurité en partant de principes inacceptables du point de vue éthique. S'il est pourtant un fait qu'aucun pays ne conteste, c'est bien que son premier devoir en tant qu'Etat est d'assurer la sécurité de ses citoyens. Et si l'on doit poursuivre sur le terrain moral pour mettre en cause la dissuasion, il faut alors souligner qu'il n'est pas acceptable de se contenter de la condamner sans appel en ignorant le prix terrible des illusions passées. On n'a pas le droit de laisser croire aux opinions publiques que le monde sans armes nucléaires est au coin de la rue, avec ses hypothétiques bienfaits.

Il ne saurait être question d'épuiser ce débat qui marque notre temps; nous sommes prêts à le poursuivre, en y maintenant le plus d'objectivité possible, et le meilleur moyen pour y parvenir, c'est de partir du comportement réel des Etats. Aujourd'hui en effet, ce qui, à nos yeux, fait la réalité durable de la dissuasion nucléaire, c'est l'ampleur considérable des programmes stratégiques des plus grandes puissances. S'agissant plus particulièrement de l'URSS, qui déclare vouloir renoncer à la dissuasion, nous constatons qu'elle a mis en place récemment des systèmes stratégiques sans équivalent dans le monde, tels que le sous-marin Typhon ou le missile intercontinental mobile, conçus pour rester en activité 20 à 30 ans, sinon plus, c'est-à-dire bien au-delà de l'an 2000. Telle est la première réalité dont nous devons tenir compte dans ce débat.

En fin de compte, ce qui est absurde, ce n'est pas la dissuasion en tant que telle, mais bien l'accumulation inutile, coûteuse, déstabilisante des armements stratégiques par les deux plus grandes puissances. Tel est au demeurant le mouvement qui se dessine, celui d'une réduction maîtrisée et concertée de ces armements redondants. De par la surpuissance qu'il procure, le fait nucléaire appelle en lui-même une maîtrise en quantité et en qualité, une démarche minimale, en un mot, - au sens propre, étymologique, - une économie. Plutôt que de décréter de façon théorique l'inadmissibilité de la dissuasion, il s'agit donc d'y introduire toujours plus de responsabilité, de modération et de prévisibilité, c'est-à-dire, en fin de compte, plus de raison.

Telle est la voie que la France a toujours suivie en choisissant la dissuasion du faible au fort, qui lie le recours éventuel à l'arme atomique à la survie même de la nation. Ayant adopté une démarche minimale, mon pays ne saurait être placé

M. Morel (France)

sur le même plan que les forces surabondantes des deux plus grandes puissances. En attendant de participer le moment venu à un véritable désarmement nucléaire, lorsque seront remplies les trois conditions bien connues liées à la disparité actuelle des arsenaux, au non-développement des systèmes défensifs et au présent déséquilibre conventionnel et chimique, nous devons maintenir la crédibilité de nos forces stratégiques au niveau nécessaire, ce qui implique la poursuite de nos essais nucléaires.

S'agissant de ce dernier point, je voudrais rappeler ici l'invitation présentée le 23 septembre dernier devant l'Assemblée générale par le Ministre français des affaires étrangères. La France, après avoir franchi cette année un nouveau pas en recevant plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement de la région sur le site d'expérimentation de Mururoa, est prête à y accueillir les responsables politiques et gouvernementaux des cinq pays andins riverains du Pacifique. Nous avons rappelé à cette occasion que d'autres Etats procèdent régulièrement à des essais en plus grand nombre et depuis bien plus longtemps. Aucun ne s'est, à notre connaissance, prêté à une telle ouverture et n'a donné de garanties comparables quant aux conditions de sécurité pour l'environnement, dûment vérifiées en 1983 par une mission de spécialistes de haut niveau venus de la région, dont les conclusions gardent toute leur valeur, compte tenu du soin apporté à leur élaboration.

J'en viens maintenant aux questions non nucléaires, dont l'importance n'est pas moindre pour la sécurité et le désarmement. Les débats de la Première Commission et les résolutions de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, comme les travaux de la Commission du désarmement en mai dernier, l'ont nettement confirmé.

Ayant traité tout à l'heure du futur accord FNI et des incertitudes qui subsistent quant à ses conséquences sur la sécurité de l'Europe, je dois commencer par souligner l'extrême importance que revêtent dans ce contexte les déséquilibres considérables qui existent actuellement dans le domaine des armes conventionnelles et chimiques.

L'intérêt de la France pour la maîtrise des armements conventionnels n'a pas à être rappelé, puisque c'est à son initiative qu'a été lancé en 1978 le projet de conférence sur le désarmement en Europe. Depuis la réunion de Stockholm, cette proposition a commencé à devenir une réalité, couronnée d'un premier succès avec le document du 16 septembre 1986 sur les mesures de confiance et de sécurité.

M. Morel (France)

Les développements les plus récents sont à cet égard autant de raisons de confirmer notre volonté de poursuivre résolument dans cette voie et d'amplifier l'effort.

En premier lieu, il faut relever les résultats très positifs apportés par la mise en oeuvre effective depuis un an des mesures de confiance et de sécurité : celle-ci s'est révélée jusqu'à présent très satisfaisante, qu'il s'agisse des notifications, des échanges d'observateurs ou, plus encore, des mesures d'inspection. Ces dernières, de loin les plus sensibles, viennent d'être testées tout récemment à plusieurs reprises. Les délais ont été respectés, les moyens nécessaires à l'inspection ont été fournis et la vérification sur place a pu s'effectuer à la satisfaction du pays demandeur. Ces premières expériences, désormais possibles, normales, convenues, contribuent d'ores et déjà à renforcer la confiance en Europe et viennent confirmer le bien-fondé de la voie tracée à Stockholm.

Il faut désormais poursuivre et préparer l'ouverture d'une conférence sur la stabilité conventionnelle en Europe, afin de parvenir à un équilibre stable, sûr et vérifiable des forces conventionnelles à un niveau moins élevé.

La Conférence d'examen de Vienne sur les suites de la Conférence sur la sécurité et le désarmement en Europe (CSCE) a d'ores et déjà prévu le cadre futur d'un double exercice couvrant l'ensemble de l'Europe : d'une part, une négociation sur les mesures de confiance et de sécurité, qui prolongera et complétera les résultats de la Conférence de Stockholm, menée entre les 35 participants à la CSCE; d'autre part, une négociation entre les pays membres des deux alliances sur la stabilité conventionnelle en vue d'adopter des mesures vérifiables de limitation, de réduction et de redéploiement, ou toute autre mesure s'appliquant aux forces armées et aux forces conventionnelles en Europe. Il a été d'ores et déjà clairement établi, et mon pays n'a pas ménagé ses efforts en ce sens, que ces deux négociations comporteront une information appropriée des "35" par les "23" sur l'avancement de leurs travaux et se tiendront dans le cadre unique du processus multilatéral de la CSCE.

Ce bref rappel du travail préparatoire en cours à Vienne suffit à dire l'importance et la pertinence de ce double exercice. Il a donné lieu à d'intenses consultations au sein de chacune des alliances, mais la France est également très

M. Morel (France)

attentive aux propositions et contributions des pays membres du Pacte de Varsovie sans oublier, dans le même temps, le point de vue spécifique des pays neutres et non alignés.

Nous avons relevé en particulier les propositions faites à l'Est sur la question des doctrines militaires, qui ont déjà fait l'objet de nombreux commentaires au sein de cette commission. Celles-ci doivent être considérées pour ce qu'elles sont, - je veux parler des doctrines -, à savoir un élément toujours modifiable de façon unilatérale, tandis que les capacités militaires résultent de forces, de postures et de structures établies de longue date, et dépendent aussi l'évaluation de l'état des forces adverses, tous éléments plus durables, plus objectifs et plus liés à la situation sur le terrain que les doctrines proprement dites.

Ayant ainsi souligné l'importance que nous attachons au désarmement conventionnel, je souhaite ajouter que cette question ne concerne pas seulement l'Europe. Elle peut offrir aux Etats qui le souhaitent et compte tenu des conditions régionales spécifiques le moyen de réduire la confrontation et de renforcer la stabilité et la sécurité dans la région considérée. Nombreuses en effet dans le monde les zones où, comme en Europe, il serait souhaitable de réduire le danger d'attaques par surprise et d'offensives de grande envergure.

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter ces réflexions l'an dernier en déposant un projet de résolution qui, après un exercice très utile de négociation, a conduit à l'adoption avec un très large soutien de la résolution 41/59 E. En tenant compte, bien sûr, de l'évolution intervenue depuis, nous entendons soumettre cette année un projet répondant aux mêmes préoccupations.

De même que pour le désarmement conventionnel, le futur traité sur les armes chimiques nous conduit à souligner la nécessité d'une interdiction complète des armes chimiques.

Des progrès très appréciables, et parfois plus rapides que prévu, ont été enregistrés à Genève cette année dans la négociation du projet de convention. C'est là une des bonnes nouvelles que les participants à ces travaux peuvent apporter ici à New York. Mais il faut également souligner que des questions majeures restent encore sans véritable solution. C'est le cas pour le cadre institutionnel de la future convention, pour la mise en oeuvre et la vérification de la non-production dans l'industrie civile, pour l'information des parties à la Convention, et pour la destruction des stocks. Hors de Genève, le bilan est également contrasté : nous avons accueilli avec intérêt l'invitation soviétique de visiter le site chimique de Chikhany; mais il faut aussi déplorer, dans la guerre Iran-Iraq, la violation répétée du Protocole de 1925.

La France, qui attache depuis longtemps de l'importance à la question des stocks, a présenté en juin dernier des propositions précises et je souhaiterais rappeler brièvement la teneur dans cette enceinte.

Nous sommes partis de l'impératif de la sécurité, qui doit être respecté de manière égale pour tous les Etats parties dès l'entrée en vigueur de la Convention et pendant toute la période initiale de 10 ans prévue pour la destruction totale des stocks, dont le plein succès est indispensable pour le passage au régime définitif de l'interdiction totale. Afin d'éviter que le traité ne soit, pendant cette période, à l'image du Traité de non-prolifération, un traité de désarmement des pays désarmés organisant le maintien de l'armement des uns et le non-armement

M. Morel (

des autres, nous avons proposé d'établir un équilibre provisoire de sécurité permettant à tous les Etats qui le jugent nécessaire de disposer d'une capacité minimale en matière chimique sous la forme d'un stock de sécurité de l'ordre de 1 000 à 2 000 tonnes, assorti de contraintes très strictes, qui serait détruit pendant les deux dernières années de la période décennale. Pour garder à l'échelle un ordre de grandeur, et si l'on se réfère aux déclarations dans un cas et aux estimations dans l'autre, il faut rappeler que les deux plus grandes puissances disposent actuellement de stocks qui se chiffrent d'un côté par dizaines de milliers de tonnes et de l'autre, sans doute, par centaines de milliers de tonnes. Cet écart suffit à montrer que le stock de sécurité ne peut avoir qu'une vocation purement dissuasive et défensive face à une attaque chimique éventuelle. Il n'y a donc pas de contradiction avec les dispositions du Protocole de Genève de 1925.

Pour des raisons techniques et de sécurité, ce stock serait complété par une installation unique de production soumise au contrôle international dès l'entrée en vigueur de la convention et jusqu'à la fin de la période décennale. Cette disposition, qui peut certes surprendre, nous paraît nécessaire pour faire face aux incidents possibles pendant une longue période de stockage, mais surtout afin de dissuader toute partie tentée de tricher, et de persuader tout Etat non signataire qu'il ne peut s'assurer un avantage décisif en restant en dehors de la convention. En contrepartie, l'Etat détenteur de cette unité devra évidemment accepter un mécanisme très sévère de surveillance internationale.

Plus généralement, il va de soi que la vérification de ce dispositif joue un rôle essentiel, puisqu'il est indispensable de s'assurer que ce régime transitoire ne sera pas détourné à d'autres fins. Sans que j'aborde ici le détail de la question, je rappellerai que nous avons proposé de soumettre le stock de sécurité à la procédure de l'inspection par défi, et de notifier l'emplacement du stock dès l'entrée en vigueur de la convention, selon un régime particulier, dit de l'enveloppe.

En rappelant ainsi devant la Première Commission les grandes lignes de notre proposition de juin dernier, je me dois d'indiquer aussi qu'elle a rencontré de fortes réserves, qui sont loin d'avoir disparu. Mais je dois constater dans le même temps qu'aucun des pays participant à la négociation n'a nié le fait que les problèmes de la sécurité des parties pendant la période décennale, trop longtemps mis de côté, étaient déterminants dans la mise en oeuvre de la convention. La principale objection a porté sur le risque de prolifération chimique. Notre

M. Morel (France)

réponse est que ce risque existe de toute façon, sans les stocks de sécurité, puisqu'aucun Etat ne peut être contraint à adhérer à la convention; avec le stock que nous proposons, assorti d'un mécanisme contraignant et très intrusif, il s'agirait d'un régime particulièrement sélectif, qui attirerait les pays ayant un vrai problème de sécurité et prêts à en payer le prix en termes de souveraineté, et empêcherait les réfractaires de cumuler sans inconvénient les avantages de la contrainte pour les signataires et de la licence pour eux-mêmes.

Pour conclure sur ce point, je dirai que la négociation sur la question centrale de la sécurité est enfin engagée. Nous avons marqué notre disponibilité à approfondir cette question. Quelle que soit la solution finalement retenue, nous sommes en tout cas persuadés qu'il ne pourra y avoir de convention stable, solide, durable si la sécurité de toutes les parties n'est pas assurée de façon constante pendant la période décennale. Quant à nos intentions, pour que l'on ne s'y trompe pas, je rappellerai les propos tenus publiquement à Moscou en mai dernier par notre Premier Ministre :

"Le jour où il y aura disparition vérifiée des armes chimiques, alors nous détruirons les nôtres; je peux en prendre l'engagement formel : nous serons en même temps que les autres au point zéro."

S'agissant de la prévention de la course aux armements dans l'espace, la communauté internationale n'a cessé de marquer son intérêt. Il nous semble pourtant qu'elle pourrait faire plus dans ce domaine.

Je m'explique : du côté bilatéral, les négociations à Genève se poursuivent. Chacun en connaît l'importance, et notre souhait - je parle des négociations bilatérales - est qu'elles débouchent sur des résultats concrets. Nous souhaitons dans ce contexte réaffirmer notre attachement au traité AEM; s'il devait être modifié, ce ne pourrait être à notre sens que par accord entre les parties.

Mais nous devons aussi, dans cette enceinte de la Première Commission, nous préoccuper du rôle de la communauté internationale en matière spatiale. Je tiens à rappeler la position constante de mon pays : celle-ci doit jouer un rôle complémentaire indispensable, qui existe déjà mais devrait être développé de façon beaucoup plus active et beaucoup plus méthodique. Il ne s'agit pas de précipiter les choses, et l'extrême prudence des deux puissances les plus directement concernées dans leur négociation est à cet égard très instructive. A notre avis, le travail multilatéral d'inventaire systématique des activités spatiales, de leurs conséquences pour la sécurité et de leurs développements possibles doit être poursuivi plus activement.

M. Morel (France)

Si la communauté internationale veut confirmer son rôle dans ce domaine, et elle a d'excellentes raisons pour cela, elle doit encore faire la preuve de sa compétence, définir ses références, prendre en compte les incertitudes technologiques, et se garder par conséquent de projections trop hâtives. C'est par ce travail d'investissement encore à faire qu'elle gagnera sa crédibilité future dans ce domaine, quand viendra le moment des grands choix.

D'ores et déjà, de nombreuses propositions méritent d'être approfondies, y compris les propositions françaises faites depuis près de 10 ans déjà, et dont l'évolution actuelle confirme à notre avis le bien-fondé, qu'il s'agisse, pour la question des armes antisatellites, de la sanctuarisation de l'orbite haute, du renforcement du régime de l'enregistrement des objets spatiaux ou plus généralement du projet d'agence internationale des satellites de contrôle. Les développements internationaux récents, l'expérience pratique de la télédétection civile de haute qualité avec le satellite français SPOT et divers projets à l'étude montrent que les moyens nécessaires à une telle agence sont déjà réunis dans les pays dotés de capacités spatiales autres que les deux plus grandes puissances.

J'ajouterai enfin à propos de la prévention de la course aux armements dans l'espace que pour ce qui concerne les pays occidentaux, mon pays apportera cette année avec l'Italie son concours à la préparation, selon les mêmes lignes que l'an dernier, d'un texte de consensus.

Pour ce qui concerne la sécurité internationale et en particulier la proposition soviétique, j'aurai l'occasion d'y revenir dans la suite des débats.

Je voudrais enfin évoquer aujourd'hui la réunion récente de la Conférence désarmement-développement. Le projet lancé par le Président de la République française en 1983 a pu apporter un premier résultat, qui mérite qu'on s'y arrête : en dépit des circonstances difficiles et de profondes différences entre les thèses en présence, il a été possible de confirmer l'importance de la sécurité dans la relation désarmement-développement, d'aborder la question très importante de la transparence des budgets militaires et d'examiner diverses mesures concrètes. Les divergences indéniables apparues lors des travaux de la Conférence n'ont pas empêché tous les participants d'arriver à un consensus. Afin de marquer l'étape que constitue la Conférence de New York dans la réflexion sur ce thème difficile et désormais reconnu, la France présentera prochainement un projet de résolution en vue d'une adoption par consensus.

M. Morel (France)

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner pour le désarmement nucléaire, on peut constater plus généralement que le traitement de toutes les grandes questions de désarmement ne peut progresser qu'en introduisant plus de raison, et plus de sens des responsabilités dans des domaines particulièrement difficiles. Dans l'ensemble, on peut dire que l'année en cours a permis d'enregistrer des progrès dans cette voie, en attendant d'autres progrès plus importants, et même indispensables. C'est dire l'importance de notre prochain rendez-vous, à savoir la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement que nous entendons préparer très activement. A tout moment, la lucidité restera nécessaire : comme l'a suggéré le Ministre français des affaires étrangères le 23 septembre dernier, davantage de désarmement ne signifie pas nécessairement plus de sécurité. L'engagement très clair et résolu de mon pays sur toutes les questions que j'ai évoquées répond précisément à la volonté de s'assurer constamment et loin de tout faux semblant que le désarmement conduit à une meilleure sécurité.

M. ALZEDGALY (Oman) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter une fois de plus de votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est convaincue que sous votre direction et avec le concours des autres membres du Bureau, les travaux du Comité seront couronnés de succès.

Je tiens également à dire d'emblée que mon pays en tant que membre de cette organisation internationale et en tant que pays en développement participant à ses travaux, réaffirme le vif intérêt qu'il porte à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Je ne doute pas que ceci favorisera grandement la mise en oeuvre de nos plans et de nos projets.

Après avoir écouté ici les déclarations faites par plusieurs délégations, nous sommes heureux d'avoir pris connaissance des progrès intervenus dans les relations internationales. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'accord conclu récemment entre les deux ministres des affaires étrangères des superpuissances, à savoir les Etats-Unis et l'Union soviétique, relatif à la limitation des armes nucléaires et faisant état de leur volonté sincère de commencer à freiner la course aux armements et la prolifération des armes nucléaires, et de commencer, dans une première étape, à supprimer les deux catégories d'armes de destruction, à savoir, les missiles nucléaires à courte et à moyenne portée. Pour notre part, nous nous

M. Alzedgaly (Oman)

félicitons de cette initiative et nous espérons que ces deux pays pourront bientôt s'entendre sur d'autres domaines du désarmement qui intéressent toutes les populations du monde entier, c'est-à-dire, éliminer les essais nucléaires et promouvoir la capacité de parvenir à un accord sur une question que la Conférence du désarmement à Genève demande depuis longtemps : un accord interdisant la prolifération et la production d'armes chimiques et bactériologiques, initiative que nous pouvons appeler pacifique et qui n'aurait jamais pu être possible sans les efforts déployés par les Nations Unies et ses institutions spécialisées. L'Organisation des Nations Unies, depuis sa création, s'est efforcée d'endiguer les crises, d'autant plus que ses membres comprennent fort bien ses buts et objectifs : la recherche du bien-être de toutes les populations.

Le Sultanat d'Oman accorde une importance toute particulière au rôle que jouent les Nations Unies et leurs principales commissions, en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, et de la coopération entre les peuples. C'est pourquoi le Sultanat se réjouit de la tenue de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui aura lieu au début de l'année prochaine. Nous souhaiterions que notre participation à cette session soit interprétée comme la participation d'un pays arabe musulman en développement et non aligné, qui tient à coeur la recherche de la paix et de la sécurité dans le monde entier. Nous estimons que nous devons tous contribuer de manière positive, à créer les conditions nécessaires pour accepter la nouvelle réalité basée sur le besoin de respecter les droits égaux et souverains de tous, le besoin d'assurer la non-ingérence dans les affaires intérieures et de reconnaître le droit de tous les peuples à choisir leur système politique sans aucune ingérence étrangère.

Le Sultanat est par ailleurs convaincu qu'en dépit de l'optimisme prudent qui est apparu à la suite de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a eu lieu à New York cette année, il est impératif que nous fassions attention non seulement aux risques militaires, mais aussi et en même temps, à d'autres risques tels que la faim et la pauvreté qui continuent à sévir dans le monde, menaçant la sécurité internationale; il est tout aussi impératif d'oeuvrer pour établir un climat de confiance mutuelle qui mette fin à la prolifération des armes nucléaires et à l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique.

M. Alzedgaly (Oman)

Le Sultanat estime qu'une telle conférence ravive la foi de la communauté internationale dans le rôle joué par l'Organisation et renforce les efforts communs déployés pour régler les problèmes internationaux.

Dans son rapport transmis au Secrétaire général, conformément à la résolution 41/48, le Sultanat d'Oman a rappelé qu'il partage les points de vue de tous les autres pays épris de paix du monde. Il prend également conscience de l'importance croissante que revêt la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Tout en appuyant l'idée de faire du Moyen-Orient une zone de paix, exempte d'armes nucléaires, Oman espère attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que la capacité nucléaire croissante de l'entité israélienne et son refus de soumettre ses installations nucléaires à l'inspection et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) représentent une menace grave pour la sécurité de la région tout entière.

Une telle attitude fait obstacle aux efforts qui visent la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Sultanat, conscient de l'effet déstabilisateur de cette situation sur la région, souligne à nouveau la nécessité d'intensifier les efforts des Nations Unies et de leurs organismes. Nous croyons aussi que la communauté internationale devrait sérieusement examiner l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ce qui renforcerait la paix et la sécurité dans le monde.

Le Ministre d'Etat des affaires étrangères de mon pays a rappelé, dans la déclaration qu'il a faite au cours de cette session de l'Assemblée générale, que le Sultanat d'Oman, afin de maintenir l'équilibre dans la région et éviter qu'elle ne devienne le terrain d'une rivalité entre grandes puissances, a demandé l'application de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2832 (XXVI), de 1971, sur la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Les événements dont cette région est le théâtre prouvent que l'application de cette déclaration serait un progrès notable vers l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

Il ne fait aucun doute que la Conférence sur l'océan Indien est une étape longtemps attendue qui permettrait la mise en oeuvre de cette déclaration. Le Sultanat regrette que la conférence ait une fois encore été reportée et espère que la résolution adoptée à l'unanimité, lors de la dernière session du Comité spécial

M. Alzedgaly (Oman)

sur l'océan Indien - qui demande que cette conférence soit convoquée au plus tard en 1991 - sera définitive.

En conclusion, parce que nous sommes un Etat côtier, nous jugeons nécessaire d'assurer la liberté de navigation pour le commerce international, conformément aux règles du droit international et à la Convention sur le droit de la mer. Il s'agit là encore d'un principe important qui ne doit être, sous aucune raison et sous aucun prétexte, violé.

Mon pays n'a cessé, tout au long de son histoire et surtout depuis l'aube de la Renaissance de 1970, de renforcer ses liens de bon voisinage avec les pays frères et les pays voisins et riverains. Nous avons véritablement contribué à la création du Conseil de coopération du golfe Arabe. Nous avons également participé de manière positive, en tant que membres, à la Ligue des Etats arabes, à l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et au Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à cette organisation et à ses organismes spécialisés. Et nous sommes conscients de l'importance que revêt la paix et la sécurité pour le développement économique et social.

Pour toutes ces raisons, nous réitérons l'importance que revêt le rétablissement de la confiance entre tous les pays et groupes de pays du monde, si l'on veut qu'ils puissent tous jouir d'une atmosphère de paix et de sécurité internationales, à l'abri de tout risque nucléaire.

Le PRESIDENT : Avant de lever la séance, j'informe les membres de la Commission que les délégations suivantes ont inscrit leurs noms pour la prochaine séance de la Commission, qui se tiendra cet après-midi à 15 heures : le Népal, la Tchécoslovaquie, la Malaisie, le Pakistan et l'Albanie.

La séance est levée à 12 h 45.